

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2016.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 18.

Nombre de votants : 11 et 12 à partir du point 2

Nombre de procurations : 3

PRESENTS : M. BERNARD Nicole. MOULIN Bernard. ASSEMAT Nicole. CORTES Daniel. BOUVIER Maryse. LACROIX Josie. GENTON Dominique. VANET-ROUX Laurence (à partir du point 2). OCTRUE Bruno. CLARET Nelly (à partir du point 2). ZABOROWSKI Dorothee. EPISSE Jean-Claude.

EXCUSES AVEC POUVOIR : ROBERT André à MOULIN Bernard - LESNIOHSKI Simon à CORTES Daniel - JOLLY Myriam à BOUVIER Maryse.

EXCUSES : BAILLOUD Monique.

ABSENTS : NEMOZ Xavier. FERRATO Nicolas.

Secrétaire de séance : CORTES Daniel

Le compte-rendu de la séance du 23 mai 2016 n'appelle pas d'observations. Nicole BERNARD aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

1. Objet : décision Modificative n°1

Les travaux d'éclairage public effectués rue Impériale ont fait l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au SEDI. Afin que ces travaux soient intégrés dans le patrimoine communal et donnent lieu au versement du FCTVA des écritures comptables doivent être réalisées sur le budget communal.

Monsieur le trésorier a également transmis l'état des produits irrécouvrables

Au vu des crédits insuffisants, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
D 21538 : Autres réseaux		44 200.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		44 200.00 €
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		1.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		1.00 €
D 21538 : Autres réseaux	25 320.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	25 320.00 €	
D 238 : Avance / cde immo. corporelle		25 320.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		25 320.00 €
D 6541 : Créances admises en non-valeur		31.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		31.00 €
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		32.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		32.00 €
R 1326 : Autres EPL		18 880.00 €
R 238 : Avance / cde immo. corporelle		25 320.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		44 200.00 €

2. Attribution des subventions 2016

Madame le Maire présente aux membres du Conseil de Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2016, présentés par les associations et examinés par la Commission.

ACCA	200.00 €
Les Zazous	100.00 €
Les Blés d'Or	100.00 €
Les 5 A	100.00 €
Club Anim'Loisirs	100.00 €
L'Outil en Main du Viennois et Roussillonnais	100.00 €
UCOL du Pays Roussillonnais	250.00 €
Les Restaurants du Cœur	200.00 €
Vivre Libres	150.00 €
Le Souvenir Français	150.00 €
AFIPAEIM	150.00 €
TOTAL	1600.00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations pour une somme totale de 1 600.00 €, répartie comme indiqué ci-dessus.

Demande de maîtrise d'ouvrage déléguée et de financement au SEDI pour des travaux d'éclairage public

3. **REPLACEMENT DES BF-TRANCHE 1**

4. **ARMOIRES ELECTRIQUES**

La Commune porte un projet de rénovation de l'éclairage public, et le SEDI avait été saisi pour assurer le diagnostic de ce réseau.

Madame le Maire, propose de solliciter le SEDI pour la maîtrise d'ouvrage déléguée et pour une aide financière, pour les travaux programmés en 2016. Ce programme consiste à réaliser une première tranche de travaux.

Le SEDI ne propose une aide que lorsque le matériel d'éclairage public installé répond à certains critères d'efficacité énergétique, permettant l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Il est donc proposé au Conseil Municipal de porter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à cette aide. Il est à noter qu'en tant que maître d'ouvrage délégué, le SEDI se chargera de la demande de CEE en son nom auprès des services instructeurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation des travaux :

«de remplacement des BF-tranche 1 », dont le montant estimatif s'élève à 32 036 € TTC.

«de rénovation des armoires », dont le montant estimatif s'élève à 5 527 € TTC.

Autorise Madame le Maire à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par le SEDI.

Et il demande que le SEDI intègre son aide financière à l'éclairage public dans le plan de financement des travaux d'éclairage public, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée lui est confiée.

5. Compétences de maîtrise d'ouvrage relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz transférée au SEDI – Convention de mise à disposition des biens

Par délibération du 12 novembre 1993, le Conseil Municipal a sollicité son adhésion au SEDI. Depuis la modification statutaire du SEDI validée par la délibération du Conseil municipal du 15 mars 2007 et actée par l'arrêté préfectoral n°2007-04440 en date du 10 mai 2007, cette adhésion implique le transfert au SEDI - Syndicat des Energies du Département de l'Isère, des compétences relatives à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz de la commune.

Conformément aux dispositions des articles L1321-1 à L1321-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce transfert de compétences entraîne un certain nombre de conséquences, tant sur le plan juridique, patrimonial, budgétaire, pratique que comptable.

Madame le Maire précise que la mise à disposition :

- porte sur les ouvrages de distribution publique d'électricité et de gaz concédés ;
- concerne les biens dont le montant de l'inventaire s'élève à : 1 062 475,04 € pour la distribution publique d'électricité.

Ce patrimoine ayant précédemment été transféré au SIE Roussillon – Vienne Sud – Beaurepaire, et celui-ci ayant été dissous suite à l'arrêté préfectoral n° 2014353-0029 en date du 19 décembre 2014, et conformément à la délibération de liquidation prise par le SIE en date du 22 juin 2015, ce dernier a été directement transféré au SEDI.

Cette mise à disposition n'entraîne donc aucune opération au niveau de la commune, et il n'y a plus de crédits à ouvrir au budget pour les opérations de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition qui précise ces modalités. Le transfert porte sur l'ensemble des immobilisations qui figurent à l'actif de la commune, et qui concerne :

- réseau de distribution d'électricité : représentant un montant de 1 062 475,04 €
- réseau de distribution de gaz : (Néant)

Cette mise à disposition se fait à titre gratuit. Le bien ne sort pas du patrimoine communal. Cependant, la gratuité ne dispense pas la nécessité d'un procès-verbal.

Et approuve le procès relatif aux immobilisations transférées et la liste des emprunts transférés ;

6. Objet : Tarifs et réglementation des services scolaires et périscolaires

Madame le Maire rappelle les différentes délibérations réglementant les tarifs des services scolaires et périscolaires en date :

- du 8 juin 2015 fixant :

- le prix des repas servis au restaurant scolaire. Conformément au décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, le prix des repas servis dans les restaurants scolaires aux élèves des écoles maternelles et primaires est fixé en fonction du coût, du mode de production des repas et des prestations servies.
- Le tarif horaire des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)

- du 23 mai 2014 fixant :

- Les tarifs de la garderie

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des différents services scolaires et périscolaires, ainsi qu'il suit, à partir de la rentrée scolaire 2016 :

SERVICE		Tarifs 2015/2016	Tarifs rentrée 2016
CANTINE	Repas enfant	3.30 €	3.40 €
	Repas adulte	5.00 €	5.30 €
	panier repas	1.60 €	1.60 €
GARDERIE	½ heure	1.90 €	1.90 €
	1 heure	3.00 €	3.00 €
NAP	1 heure	3.00 €	3.00 €

7. Objet : Prestation de gardiennage et de sécurité

Différentes propositions sont faites par des sociétés de gardiennage pour effectuer l'ouverture et la fermeture de l'Espace Gilles Charreton afin de prévenir des actes de malveillance et des actions hostiles telles que bagarres, regroupements de jeunes hors ouverture du parc.

L'espace Gilles Charreton sera fermé tous les soirs à 21h, jusqu'au 30 septembre, et ouvert les samedi, dimanche et jours fériés à 9h. Et du 1^{er} juillet au 31 juillet 2016 trois rondes supplémentaires sont prévues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres retient la proposition de la société CENTIUM demeurant 1560 chemin des Carrières à Sonnay 38150 pour effectuer se service, pour un montant de 31 € de l'heure.

L'ordre du jour épuisé, Nicole BERNARD clôt la séance du Conseil Municipal à 22h15